

Comment obtenir l'aide de 1.500 € aux indépendants?

Publié le 19/03/2020 à 08:34

Annoncée dès le 16 mars par le président de la République et confirmée par le Ministère du Travail le lendemain, l'aide destinée de 1500 euros aux auto entrepreneurs, aux indépendants et aux TPE répond à une demande et même à une peur panique de ces professionnels. Mais comment l'obtenir?

Selon le «[Sondage Les autoentrepreneurs face au Coronavirus réalisé par la Fédération Nationale des Autoentrepreneurs entre le 13 et le 15 mars 2020](#)», près d'un professionnel sur 3 (28.4 % exactement) déclare avoir déjà subi une baisse importante de son activité. 3 entrepreneurs indépendants sur 4 redoutent même de ne pas pouvoir se dégager un revenu dans les prochaines semaines.

Une aide confirmée à demander dans quelques semaines

Autant dire, que l'annonce des autorités a apaisé en partie ces craintes. Cette [aide de 1.500 €](#) (elle pourra être modulée dans des conditions qu'il reste à définir) est conditionnée à une baisse du chiffre d'affaires de 70 % entre mars 2019 et mars 2020. Dès l'annonce de cette aide, les professionnels se sont rapprochés de la **Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**. Les autorités ont d'ores et déjà fait savoir qu'il suffirait de remplir un formulaire, mais que ce dernier n'est pas encore disponible. Il devrait l'être d'ici la fin du mois de mars, date d'ouverture officielle des demandes.